

# Le ministre de la Communication commentant les travaux du Conseil des ministres Instructions ont été données pour apporter une solution au problème de l'habitat et de l'eau dans les quartiers précaires et de l'étendre partout où besoin est

Le ministre de la Communication et des Relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, M<sup>r</sup> Hamoud Ould Abdi a commenté hier les travaux du Conseil des ministres réuni mercredi. Voici ce commentaire dans son intégralité : "Le Conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui mercredi 18 février 2004 sous la présidence de Monsieur Maaouya Ould Sid Ahmed Taya, Président de la République.

Le Conseil a suivi les insignes instructions du Président de la République concernant notamment la campagne d'assainissement entamée à Nouakchott et qui se poursuivra au cours des prochaines journées ainsi que la grande campagne mise en œuvre dans le but d'éradiquer définitivement l'illettrisme dans notre pays et qui a déjà débuté. Ces instructions ont porté également sur le plan mis en exécution aux fins de mettre un terme aux habitations précaires dans les quartiers périphériques et d'offrir aux habitants de ces zones des logements décentes. Tout comme elles ont porté sur le problème de l'alimentation en eau potable auquel faut face certaines moughataa du pays ainsi que la question des prix des denrées essentielles, celle de la propriété foncière au niveau de la zone des jardins de Sebkhah, laquelle zone n'est plus viable pour le maréchage pour raison sanitaire et enfin, la question de commercialisation de l'excédent de la production

## La lutte contre l'analphabétisme est l'unique voie de salut dans un monde qui ne fait de place qu'aux sociétés instruites

marachère à la fin de cette saison. Sur l'ensemble de ces questions, le Président de la République a donné des instructions au gouvernement pour que tous les dossiers y afférents soient traités avec diligence dans l'intérêt du citoyen et que priorité soit accordée aux problèmes des citoyens en vue de leur apporter des solutions et de répondre à leurs préoccupations.

Le Président a insisté sur la nécessité de la participation de tous les citoyens à la vaste campagne de lutte contre l'analphabétisme afin que tous les mauritaniens soient débarrassés de cette tare handicapante.

C'est là, a-t-il dit, la seule voie de salut pour notre peuple et l'unique moyen pour lui de survivre dans un monde qui ne fait désormais de place qu'aux sociétés instruites, et d'acquiescer le savoir qui est la source véritable de toute indépendance et de toute souveraineté.

Le Président de la République a donné également des instructions pour que se poursuive convenablement le plan d'habitat au profit des

habitants des quartiers périphériques de Nouakchott et de l'étendre aux moughataa de Arafat, Toujounine et El Haye Essaken.

Le Président de la République a ordonné que cession définitive des terrains situés dans la zone des jardins de Sebkhah soit accordée à leurs occupants et que des dispositions soient prises afin d'assurer la commercialisation de l'excédent maraîcher.

Il a également donné instruction pour résoudre les problèmes de déficit d'eau potable dans les localités intérieures du pays.

Le Président de la République a convié les membres du gouvernement à établir des contacts directs avec les citoyens, à s'enquérir de leur situation et de leurs conditions de production en particulier dans les zones rurales et dans les centres agricoles et oasiens.

Le conseil a examiné et adopté les textes suivants :

- Communication relative au plan de modernisation de l'Administration, objet d'un examen précédent de la commission interministérielle constituée à cet effet, juste après la formation du Gouvernement, conformément aux engagements du Président de la République en matière de gestion rationnelle des ressources humaines et matérielles.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la modernisation globale de notre appareil administratif afin d'ériger ce dernier en instrument de

développement. L'objectif principal de ce plan de modernisation de l'administration est d'accélérer le rythme de développement du pays et de réduire les disparités sociales que rien ne justifie à travers l'instauration du principe d'égalité des chances et une meilleure répartition des ressources par une fiscalité qui prélève auprès des plus riches et redistribue au profit des plus démunis.

Sur la base d'un diagnostic clair, précis et sans complaisance de notre appareil administratif, le plan préconisé souligne tout d'abord les lacunes, les insuffisances et les goulots d'étranglement qui handicapent le bon fonctionnement de l'Administration. Ces insuffisances continuent de constituer un frein à notre administration en dépit des mesures prises ces dernières années sur impulsion du Président de la République, telles que la création d'une cours des comptes, la désignation d'un médiateur de la République, l'adoption d'un système moderne pour la fonction publique, le recensement des agents de l'Etat,

l'évaluation de la gestion des ressources de certains départements financiers et la modernisation des techniques d'information et de communication.

Parmi les principaux obstacles au bon fonctionnement de notre Administration figure aussi le non respect des obligations liées à la fonction telle que l'observation des horaires de travail, la discipline, le sens du devoir ainsi que le faible niveau professionnel et de rende-

## L'administration mettra en œuvre un ensemble de dispositions favorisant le respect des obligations liées à la fonction et la culture de l'excellence

ment des ressources humaines, leur manque de disponibilité et l'absence chez eux d'une culture d'excellence en plus des insuffisances en matière de gestion rationnelle et transparente des moyens et la non observation des principes de bonne gouvernance.

Pour faire face à cette situation et venir à bout de toutes ces insuffisances, le plan de modernisation de l'Administration préconise un ensemble de dispositions de mesures et de programmes à court et moyen termes devant tous être entièrement réalisés au cours du présent mandat présidentiel comme échéance extrême de mise en œuvre de ce plan.

De même, le plan préconise des mécanismes de financement, d'exécution et de suivi de toutes ces actions et dont on peut noter les axes suivants :

- 1/ dispositions urgentes à court terme :

- a) coordination et programmation de l'action publique à travers la définition d'objectifs pour chaque étape

- b) amélioration de la qualité des prestations des services publics et des rapports avec les usagers de l'Administration par des dispositions dont principalement l'ouverture de bureaux d'accueil des usagers au niveau de chaque direction et le suivi rigoureux de toutes les questions intéressant les citoyens.

- c) la garantie d'une saine gestion des ressources humaines et la régularisation rapide de la situation des travailleurs non permanents et le licenciement des fonctionnaires incapables ou absentéistes ainsi que l'octroi de gratifications et de promotion sur la base du mérite, en plus de l'instauration d'un système pour récompenser le rendement. Ce système comporte des médailles et la désignation honorifique de l'homme du secteur.

- d) la garantie d'une gestion des ressources humaines à travers la décentralisation en matière d'ordonnance du budget et du contrôle

financier.

- e) dispositions relatives aux encouragements :

- encouragement par l'avancement au choix

- l'instauration d'un système de distinction dont notamment un prix annuel du Président de la République pour le meilleur administrateur.

- 2) dispositions à moyen terme :

- a) instauration d'une charte de la décentralisation administrative

- b) élaboration d'un code de bonne conduite

- c) généralisation du principe de la programmation pluriannuelle en fonction des objectifs assignés

- d) garantie d'une meilleure gestion des établissements publics.

- e) consolidation du rôle du médiateur de la République.

- f) préparation et mise en œuvre de plans de formation

- g) diffusion des informations liées au service public sur Internet avant leur publication au journal officiel

- h) information de l'Administration

- i) élaboration d'un plan national d'aménagement du territoire

- j) adoption de la loi sur l'évaluation des politiques.

Les mécanismes d'exécution et de suivi relèvent d'une commission interministérielle dont dépend une commission technique.

Le Président de la République a insisté sur le fait que ce plan de modernisation de l'Administration devra mettre l'accent sur le respect par les fonctionnaires de l'horaire et de l'organisation du travail ainsi que sur l'évaluation des rendements.

Il a également donné des instructions pour que tous les services publics soient dotés des équipements informatiques et soient connectés au réseau Internet dans un délai de deux ans.

Le Président de la République a demandé à ce que ce plan fasse l'objet d'examen et de discussion au niveau de chaque secteur et de chaque département sous la supervision des ministres.

Il a également ordonné que la commission chargée du suivi de ce plan présente, chaque trimestre, un bilan de son activité au Conseil des ministres.

Ce rapport trimestriel doit aussi être fourni par la commission chargée de la généralisation de l'informatique. Le Conseil des ministres a en outre adopté :

- un décret portant renouvellement des permis n° 157 relatif à la recherche de l'or dans la zone de Tazijast-ouest, wilaya de Dakhlet



Nouadhobou et de l'Inchiri au profit de la société Tazijast-Mauritanie Limited.

Ce renouvellement porte sur une superficie de 1376 km<sup>2</sup> pour une période de 3 ans.

Les travaux exécutés au terme du permis initial ont eu pour résultat la découverte d'importants indices de présence d'or qui nécessitent des recherches complémentaires.

La société s'engage au titre de son programme à investir au moins 61.561.000 ouguiyas et à s'acquitter de toutes les taxes et redevances dues au trésor public.

Décret portant autorisation n° 235 pour la recherche de fer dans la zone de Imarchen (wilaya du Tiris Zemmour au profit de la société BHP (Billiton World Exploration inc) couvrant une superficie de 981 km<sup>2</sup> pour une durée de 3 ans.

La société BHP qui est l'une des plus grandes entreprises minières s'engage au titre de son programme à investir au moins 125.000 dollars équivalents à 43 millions d'ouguiya environ.

Elle s'engage également à s'acquitter de toutes les taxes et redevances dues au trésor public.

Toutes ces mesures prises au Conseil des ministres et les instructions données par le Président de la République, traduisent concrètement l'intérêt accordé aux préoccupations des citoyens et reflètent le souci du Président de la République et du gouvernement à ce que les problèmes des citoyens trouvent de façon diligente les solutions appropriées.

De même, le plan de modernisation de l'administration adopté aujourd'hui par le Conseil des ministres, traduit avec éloquence la sincérité des engagements du Président de la République et la célérité avec laquelle ces engagements sont concrétisés de manière à répondre promptement aux attentes et aux aspirations des citoyens.

Ces réalisations ouvrent de nouvelles perspectives sur la voie de la modernisation de notre société au service du pays et des citoyens. Tout comme l'engagement de grandes sociétés dans notre pays constitue la preuve de la crédibilité dont nous jouissons aujourd'hui sur la scène internationale.